



**MS Amlin**

**Superior Consultant Liability**







# Exemples de dommages

## RC professionnelle

Un consultant se voit attribuer la responsabilité de repositionner une division commerciale au sein d'une PME et de l'orienter vers plusieurs marchés de niche intéressants selon son étude de marché. Le repositionnement se révèle infructueux, la PME assigne le consultant en réparation de la perte de revenus subie par elle à concurrence de 500 000 EUR à cause d'erreurs dans l'étude de marché. Bien que cette action en dommages et intérêts se soit révélée injustifiée parce qu'aucune faute n'a pu être démontrée, des frais de défense ont tout de même été payés à concurrence de 9 500 EUR.

Une consultante indépendante en RH embauche un ouvrier qui postule auprès d'une société de logistique. Elle oublie de demander un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs, alors que cela avait été expressément convenu avec le donneur d'ordre. Il apparaît ensuite que cette personne est impliquée dans un vol, et la consultante est interpellée à ce sujet. Le préjudice se monte à 65 000 EUR.

Un consultant conseille son client dans la gestion de ses déchets. À cause d'une méconnaissance des activités, l'entreprise décharge

des produits dangereux au mauvais endroit, ce qui entraîne une pollution du sol. Cette pollution est rapportée dans les médias locaux. La police couvre les frais d'assainissement à concurrence de 450 000 EUR, ainsi que les 6 500 EUR que le consultant a payés à un expert en communication externe pour limiter sa perte de réputation.

## RC professionnelle – Pertes de données

Un consultant en production et logistique souhaite améliorer l'efficacité opérationnelle d'un site et utilise pour ce faire le système ERP du client. Il efface par erreur des données importantes de fournisseurs des quatre dernières années. Les données peuvent heureusement être reconstituées, mais les frais de reconstitution s'élèvent à 95 000 EUR..

## RC Exploitation

Un consultant juridique prend part à une réunion chez son client et fait tomber le projecteur vidéo dans la salle de réunion, qui tombe à son tour sur une cafetière de café fraîchement passé. Le café atterrit sur les mains d'un consultant financier qui participe aussi à cette réunion. Le consultant financier se retrouve en incapacité de travail pendant 3 semaines. Le dommage matériel causé au projecteur et le dommage corporel du consultant financier sont

tous deux couverts, le premier à concurrence de 1 700 EUR et le second, à concurrence de 11 400 EUR.

La neige n'est pas déblayée sur le parking d'un consultant en management, un client glisse en descendant de sa voiture et se casse une jambe. Le préjudice corporel est pris en charge par l'assureur.

## Objets confiés

Dans le cadre d'une mission, un consultant en applications audiovisuelles doit effectuer des mesures chez un tiers avec un équipement spécifique qu'il loue temporairement. À cause d'une manipulation imprudente, l'équipement tombe par terre, il abîme le sol et est lui-même endommagé. Le dommage causé au bien loué à concurrence de 6 400 EUR est couvert sur base de la garantie Objets confiés et les dégâts causés au sol à concurrence de 3 700 EUR, sur base de la RC Exploitation.

## Responsabilité Après livraison

Un consultant en énergie distribue une station météorologique en guise de cadeau d'affaires. Chez deux de ses clients, la batterie de cette station se détache et tombe sur une armoire qui est par là même abîmée. Le dommage matériel s'élevant à 7 000 EUR est couvert.

# Coordonnées de contact et formulaire de demande d'offre

En tant que courtier, vous pouvez rapidement obtenir une offre de notre part en complétant un simple formulaire de demande d'offre.

Ce formulaire dans 'fillable pdf' et plus d'informations sont disponibles sur notre site web.

**Vous recevrez une offre de notre part dans les 48 heures qui suivent votre demande.**

## **Natalia Belash**

**Underwriter Liability SCS**

Natalia.Belash@amlin.com

02/894.72.89

Cette brochure et les conditions applicables sont uniquement soumises au droit belge. Les conditions générales de la police peuvent être consultées sur notre site web – page des produits belges. Pour toute plainte, vous pouvez adresser un e-mail à [gestiondeplaintes.be@amlin.com](mailto:gestiondeplaintes.be@amlin.com)

Nous nous efforçons de traiter toute plainte éventuelle sur nos services aussi soigneusement que possible, mais si toutefois vous étiez mécontent de la suite donnée à votre plainte, vous pouvez toujours contacter l'Ombudsman des assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)

Il se peut que les services et les produits mentionnés dans cette brochure ne soient pas disponibles dans certains pays où MS Amlin n'a pas de licence commerciale.

Cette brochure est uniquement destinée à informer, et aucun droit immédiat ne peut être tiré de ces informations.

6Amlin Insurance SE, 37 Boulevard du Roi Albert II, 1030 Bruxelles, 02/894.70.00, [www.msamlin.com](http://www.msamlin.com), assureur agréé par la BNB sous le numéro de □ .

© Août 2019 – v1

